



Déclaration de l'Ordre Suprême des Ancêtres ("OSA") à la 43^{ème} session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.

Merci Madame la Présidente et félicitation pour votre élection,

L'Ordre Suprême des Ancêtres ou OSA est un organisme fraternel regroupant les Chefferies traditionnelles d'Afrique. Né le 15 novembre 2000, l'Ordre a été reconnu officiellement, lors des fêtes du 10 janvier 2020, comme l'organisme fraternel regroupant l'ensemble des sympathisants des confessions endogènes et animistes africaines ce qui englobe plus de 50 millions de sympathisants à travers le monde. Au titre des accords d'Abidjan en Côte d'Ivoire OSA représente aussi plus de 535 chefferies africaines en matière de protection des savoirs traditionnels.

OSA est le dépositaire du patrimoine immatériel des chefferies traditionnelles africaines et, à ce titre, agit comme commissaire aux expositions et curateur d'un vaste catalogue d'éléments de propriété intellectuelle dont des œuvres de la littérature orale et écrite, de la musique, des chansons, des danses, des recettes de pharmacopées et de produits du terroir; le tout dans un optique de fixation, préservation, promotion et monétisation.

OSA effectue un travail auprès de ses membres pour protéger leurs actifs intangibles en utilisant des mécanismes déjà existants comme le droit d'auteur, les indications géographiques, le système international des dessins et modèles ou le système des marques de commerce.

OSA souhaite apporter sa contribution aux travaux de ce Comité en partageant son expérience acquise sur le terrain, mais aussi en proposant des solutions concrète et pragmatique aux conflits de droit pouvant survenir entre un détenteur de droits au titre d'un système existant et une revendication exprimée au nom des droits historiques et ancestraux.

Merci Madame la Présidente.

Laurent LEGAULT

Observateur auprès du IG/43 de l'OMPI